

Saint-Cyprien de Napierville

8 juin 2015-06-08

MÉMOIRE

Projet Parc éolien Saint-Cyprien de Napierville

DE

Serge Grégoire

Saint-Cyprien de Napierville

JOJ1L0

A l'attention : Mme Anne-Lyne Boutin

## Mémoire : projet parc éolien Saint-Cyprien de Napierville

Je suis résident du rang-double a Saint-Cyprien de Napierville depuis ma naissance et ça depuis plus de soixante –huit ans.J'y connais tous les gens et étant agriculteur j'ai des relations d'affaire,d'entraide et de bon voisinage avec tous les résidents et tous les agriculteurs y compris ceux qui ont signés pour avoir des éoliennes sur leur terre et ceux qui vont subir les inconvénients de ce projet, mais pour combien de temps encore vais-je avoir ce bon voisinage.

Il y a dans une communauté rurale comme la notre a Saint-Cyprien où tous les voisins se connaissent et ont souvent aussi connu leur père leur mère leur frère leur sœur et où tout le monde se salue un mode de vie et un bien-être collectif qui se retrouve de moins en moins de nos jour mais qui présentement est en train de virer au cauchemar.Car depuis que le projet éolien a refait surface ils y a des gens qui se saluait et qui aujourd'hui ne se regarde même plus,il a eu du vandalisme , des agriculteurs qui faisait des travaux pour d'autres agriculteurs qui ne ne le font plus. Il y a un sentiment d'hostilité de méfiance des liens d'amitié brisé que je n'ai jamais connu auparavant .Et je me demande comment la nation autochtone de Kanawake qui se dit avoir des valeurs harmonieuses avec les gens,d'équité entre les générations,et respectueuse des valeurs et du mode de vie des communautés , Comment cette nation peut-elle imposer sciemment ce chaos social a une autre communauté et comment le gouvernement peut-il imposer par décret de tels bouleversements dans une population .

En plus de la brisure du tissu social dû au projet il y beaucoup d'autres inconvénients que devront subir les gens et surtout pour ceux qui sont près du projet. Premièrement le droit acquis pour un agriculteur de construire une autre maison sur sa ferme est sérieusement compromis quoi qu'en dise l'avocat du promoteur car si la loi sur la protection du territoire agricole le permet la réglementation municipale s'applique en premier lieu car il faut une acceptation de la municipalité confirmant le respect de la réglementation municipale pour pouvoir acheminé la demande au bureau de la protection du territoire agricole. Et même a la municipalité une dérogation mineure est sujette a l'acceptation des résidents de la zone qui peuvent la refuser lors d'un référendum .Le parc éolien étant situé dans la zone A-126 de la municipalité et les propriétaires ayant des éoliennes sur leur terre pourraient refuser la dérogation ( le bordel et les chicanes continue)  
Il y a aussi la perte des valeurs des propriétés ,le bruit qui peut occasionner des problème pour certaines personnes,les pertes de terre agricole ,l'impossibilité de traiter les champs par avion.

On parle d'énergie durable et la durée de vie des éoliennes est de 20 ans et a terme les démolir ,donc dans 20 ans ce qui va rester de durable c'est l'argent que les consommateurs vont avoir donné inutilement n'ayant pas besoin de l'électricité produite par ce projet .Je propose donc au promoteur de changer le nom de sa compagnie pour qu'elle représente vraiment la réalité soit « Argent durable Kanawà :ke inc.

Pour tout ces motifs et bien d'autres ce projet n'est pas acceptable et je demande au Bape de demander au ministre de ne pas accepter ce projet.....Fin du document.